



# Le schéma départemental des Villages d'Artisans

# Le schéma départemental des Villages d'Artisans

Schéma en cours d'élaboration en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'ATD

- **Objectif stratégique:** Développer la diversité artisanale du territoire et faciliter les transmissions et installations d'entreprises.

# Contexte et justification de l'action

- Le soutien à l'immobilier d'entreprise est, depuis la loi NOTRe, une compétence des intercommunalités avec une possibilité d'intervention octroyée aux Conseils Départementaux.
- L'ensemble des études menées par les chambres consulaires démontrent une faiblesse de l'artisanat sur les transmissions et reprises d'activités.
- La consultation effectuée lors des assises départementales a démontré l'importance occupée par l'immobilier dans les inquiétudes et attentes des acteurs économiques.

# Première étape: un état des lieux exhaustif

En collaboration avec **la Chambre des Métiers**, le Schéma Départemental dresse un état des lieux:

- Des besoins des entrepreneurs du territoire
- De la pyramide des âges des artisans
- Des projets existants ( privés, intercommunaux...)
- Des opportunités foncières

Un état des lieux global de la situation de l'artisanat en Dordogne mais aussi intercommunalité par intercommunalité

## Seconde étape: les objectifs

- Maintenir la diversité de l'offre artisanale sur le territoire du Département
- Concertation entre les collectivités et les acteurs économiques
- Développer la diversité de cette offre artisanale
- Créer des emplois locaux
- Créer un cadre propice aux transmissions et/ou reprises d'entreprises
- Permettre une mutualisation de personnel et des services
- Avoir une implantation de qualité pour être visible à des fins commerciales
- Prévoir des locaux modulables et adaptés aux activités
- Mutualiser les surfaces pour les parkings et accès

## Troisième étape: les moyens

- Une ingénierie dédiée à la Direction du Développement Economique
- Une intervention financière du Conseil Départemental prévue dans la nouvelle contractualisation avec les intercommunalités
- Une articulation du schéma avec les autres schémas départementaux, notamment ceux sur le déploiement du Très Haut Débit et les déchetteries



## Quatrième étape: les outils

- La Direction du Développement Économique du Conseil Départemental : une ingénierie au service des EPCI
- L' Agence Technique Départementale: assistance technique et financière pour le montage des projets des intercommunalités. En cours d'élaboration d'une maquette villages d'artisans et d'un montage financier à destination des porteurs des projets



- Portraits des territoires réalisés – état des lieux exhaustif de l’artisanat par communauté de commune
- Maquette technique et financière réalisée par l’ATD
- Rencontres avec les Présidents des Communautés de communes afin de relever les projets territoriaux latents



APPROCHE ESTIMATIVE: pour 200 m<sup>2</sup> utiles (un box)

- Zone administration: 60 000€ HT pour 50m<sup>2</sup> à 1200€ HT/m<sup>2</sup>
- Zone atelier stock: 90 000€ HT pour 150 m<sup>2</sup> à 600€ HT/m<sup>2</sup>